

Terres d'Argentan Interco
Monsieur Frédéric Leveillé, Président
Maison des entreprises et des territoires
12 route de Sées
BP 90 220
61205 Argentan CEDEX

Alençon, le 9 août 2024

**Chambre d'agriculture
de l'Orne**

52, bd du 1^{er} Chasseurs
CS 80036 – 61001 Alençon cedex
Tél. 02 33 31 48 00
accueil61@normandie.chambagri.fr

Antenne de la Ferrière-aux-Étangs

21, rue de Briouze - BP 16
61450 La Ferrière-aux-Étangs
Tél. 02 33 62 28 82
laferriere@normandie.chambagri.fr

Antenne de Sées

ZI Les Fourneaux - Route du Bouillon
61500 Sées
Tél. 02 33 81 77 80
sees@normandie.chambagri.fr

Antenne de Mortagne-au-Perche

ZI La Grippe - La Fontenelle
61400 Mortagne-au-Perche
Tél. 02 33 85 34 40
mortagne@normandie.chambagri.fr

Monsieur le Président,

Par courrier reçu en date du 18 juillet 2024, vous nous soumettez le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi des Courbes de l'Orne et sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture. Nous vous en remercions et vous transmettons, en retour, les remarques appelées par le dossier.

Le projet de modification simplifiée du PLUi des Courbes de l'Orne a notamment pour objectif d'apporter des modifications règlementaires aux clôtures des différentes zones du PLUi.

Les autres dispositions de la présente procédure n'apportent pas de remarques de notre part.

Si les modifications règlementaires apportés aux aspects des clôtures sont sans impacts sur l'activité agricole en présence, nous recommandons tout de même d'indiquer la mention « *Ces dispositions ne concernent pas les clôtures agricoles* », afin de faciliter la compréhension de la réglementation écrite.

Le projet de modification simplifiée du PLUi est sans impact négatif sur l'activité agricole présente sur le territoire. Aussi, la Chambre d'agriculture de l'Orne **émet un avis favorable sur le présent projet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Louis Belloche
Président

